



REMONTÉE DES SERVICES DANS STSweb

Instruction sur la remontée des services enseignants dans l'application STSweb

Division des établissements
Département de l'organisation scolaire (DOS)
Affaire suivie par : Sandrine BOVARD
Tél : 01 57 02 64 97
Mél : ce.dos@ac-creteil.fr

Texte adressé pour attribution à mesdames et messieurs les proviseurs des lycées, lycées professionnels, les directeurs d'EREA et de l'ERPD, mesdames et messieurs les principaux des collèges,

Pour information à mesdames et messieurs les inspecteurs d'académie et mesdames et messieurs les directeurs académiques des services de l'éducation nationale

Annexes :

- annexe 1 : fonctionnalités de l'application STSweb ;
 - annexe 2 : calendrier des campagnes de mise à jour de l'application STSweb ;
 - annexe 3 : éléments réglementaires relatifs aux ORS des personnels exerçant dans les établissements du second degré et aux modalités d'attribution des dispositifs indemnitaires pouvant être installés dans l'application STSweb.
 - annexe 4 : mise en œuvre du professeur référent de groupe d'élèves
-

La présente circulaire a pour objet de présenter les modalités de remontée des services et des diverses indemnités des enseignants dans l'application STSweb. Les annexes apportent des informations pratiques et techniques sur cette remontée.

La campagne initiale pour la remontée des services et des indemnités dans l'application STSweb est ouverte **du 21 septembre au 14 octobre 2022**.

La saisie des informations relatives aux services des personnels permet la mise en paye des heures supplémentaires et des indemnités diverses. Elle est destinée par ailleurs à alimenter la base relais académique et peut être mise en œuvre au plus tôt, dès la fin des ajustements de rentrée.

Au-delà de la collecte des informations liées aux modes d'organisation des enseignements, je tiens à souligner la nécessité de renseigner de façon précise cette application qui constitue un outil de référence pour les services académiques et ministériels et sert de base à l'établissement d'un certain nombre d'indicateurs (par exemple le H/E de votre établissement). Vous veillerez particulièrement à la bonne saisie des données concernant la répartition des effectifs d'élèves, notamment lors de la constitution des groupes d'élèves.

Toute difficulté technique doit être signalée par le biais de la saisie d'un ticket PASS.

Je vous demande de veiller au calendrier établi pour valider, une fois l'ensemble des informations enregistrées, la répartition de services de tous les enseignants pendant la campagne de transfert informatique. Aucune campagne de mise à jour STS ne pourra être à nouveau ouverte une fois votre validation effectuée.

Certaines opérations demandant l'intervention de plusieurs services (par exemple pour modifier la quotité d'un enseignant en temps partiel), nous vous conseillons d'**anticiper au maximum** et de ne pas attendre les derniers jours de la campagne.

Fonction de professeur référent de groupes d'élèves

Le décret 2021-1101 du 20 août 2021 modifiant le décret 93-55 du 15 janvier 1993 complété par la note de service du 23 août 2021 institue une fonction de professeur référent de groupes d'élèves sur le cycle terminale du lycée général et technologique. Cette fonction peut compléter ou remplacer la fonction de professeur principal selon l'organisation choisie par l'établissement (cf annexe 4). Elle est rémunérée par une part modulable de l'indemnité de suivi et d'orientation (ISOE) et devra être saisie dans STS-WEB.

Cette possibilité d'instituer une fonction de professeur référent de groupe d'élèves est ouverte depuis la rentrée dernière et peut désormais être saisie dans STSweb (section « indemnités / professeur principal »).

Nouveautés

Jusqu'à maintenant, l'imputation d'une IMP à un CPE nécessitait une intervention des services des DOS. Une prochaine mise à jour de l'application STS-Web (prévue le 21 septembre 2022) devrait faciliter cette saisie. Cette mise à jour devrait également permettre la saisie d'heures supplémentaires d'enseignants en temps partiel.

Webinaire d'accompagnement

Afin de guider et accompagner au mieux les personnels de direction, la DAFOR et la DE organisent un webinaire sur ces opérations de remontée des services. Ce webinaire présentera les nouveautés, les points de vigilance (mise à jour des besoins par discipline, procédure pour installer un mi-temps annualisé, erreurs à éviter,...) et les principales étapes. Il s'adresse à tous les personnels de direction intéressés.

Il se déroulera le **mercredi 21 septembre de 16h30 à 18h30**.

Le lien de connexion est le suivant :

<https://visio-agents.education.fr/meeting/signin/119680/creator/72486/hash/b2c8257e9154dac1b7c5d658d947b87e3d1a04a2>

Les services du DOS restent à votre disposition pour vous accompagner dans cette campagne et je vous remercie pour l'attention que vous porterez à ces opérations.

**Pour le recteur et par délégation
La secrétaire générale adjointe
Signé
Francette DALLE MESE**